

Nathalie Bulle, *L'école et son double,*

Paris, Hermann, 2009.

Extraits :

L'ECOLE RETROUVEE

Vers de vrais diagnostics

L'invention de l'échec de l'école

p.236-245

En 1963, la Commission ministérielle présidée par un Inspecteur Général, Marcel Rouchette, a été mise en place dans le but d'adapter l'enseignement du français dans le primaire à un public devant désormais obligatoirement prolonger ses études dans le second degré. [...] Le projet d'instruction daté de 1967 défend l'idée que la prolongation des scolarisations rend possible l'affaiblissement des exigences dans l'enseignement primaire : « la création d'un premier cycle du second degré que fréquenteront tous les enfants jusqu'à seize ans, conduit à concevoir l'enseignement du français à l'école élémentaire d'une toute autre façon (...) Il n'est plus nécessaire d'assigner à l'école élémentaire les tâches de couvrir avant 11 ans l'ensemble du programme antérieur s'il est prouvé que ce programme dépasse les capacités d'appréhension de la plus grande partie des enfants de cet âge. » Or le Plan, publié en 1971, fait-il état de « plus de 50% de retards scolaires en CM2 ». Aucune référence n'est citée, mais René Haby évoque aussi en 1981 une proportion supérieure à un élève sur deux en situation de retard scolaire au CM2 pour prouver l'inadaptation du modèle pédagogique encore dominant dans les années soixante-dix. Il fait à cet égard référence à une enquête de l'IPN¹. Cette enquête, publiée en mars 1958 par Roger Gal, a été réalisée en 1956, elle concerne des enfants nés entre 1943 et 1945 environ. Elle n'est déjà plus d'actualité au moment de la publication du plan Rouchette, quelques quinze années s'étant déjà écoulées. Elle constitue une référence d'autant plus fragile au moment de la réforme des collèges de 1977. Mais revenons sur les éléments de ce dossier.

L'enquête organisée par l'Institut pédagogique national a porté dans chacun des 90 départements sur 12 écoles prises moitié en milieu rural, moitié en milieu urbain. Les résultats dépouillés, portant sur 46620 élèves, font apparaître sur l'ensemble du primaire 32% de retardés d'un an ou plus sur l'âge normal des cours. Ces 32%, se décomposent en 20% de retardés d'un an et en 12% de retardés de 2, 3, 4 voire 5 ans. Au total, 60% d'élèves se trouvent « à l'heure » auxquels s'ajoutent 8,1% d'élève en avance. La proportion moyenne des retards scolaires est de 42% en CM2, elle est bien inférieure à 50%. Le rapport précise seulement que les taux les plus élevés se rencontrent dans des circonscriptions rurales telles que celle de l'Eure, qui compte 49,5% de retards scolaires à ce même niveau. Ces taux doivent-ils être pour autant imputés à un échec pédagogique à proprement parler, dès lors que l'on aura pris en compte les situations économiques et sociales des familles, l'importance du patois, les classes surpeuplées même au niveau des maternelles, le recours à des suppléants non formés, les changements de maîtres en cours d'année, et surtout la faible scolarisation en

¹ Cf. R.Haby, *Combat pour les jeunes français*, Paris, Julliard, 1981.

maternelle, sachant qu'une telle scolarisation permet à l'époque de réduire de 10% les redoublements du cours préparatoire ? La lourdeur et quelques éléments de difficulté des programmes ne sont évoqués par les maîtres de l'époque qu'après cette liste des problèmes institutionnels et sociaux particuliers, la responsabilité étant alors renvoyée à l'excès de précision des manuels scolaires. Ajoutons que l'enseignement primaire jouait alors un rôle différent, en constituant pour beaucoup un enseignement terminal. Dès lors, le recours au redoublement servait la qualité de la formation de base d'enfants dont les carrières scolaires s'achèveraient selon toute probabilité dans cet enseignement même, éventuellement dans ses classes de fin d'étude préparant au certificat d'études primaires. Les ambitions différentielles des familles rendaient alors raison de la brièveté relative de certains cursus scolaires.

Lors d'une grande enquête menée en 1957, quelques mois après la parution de l'arrêté du 23 novembre 1956 supprimant l'examen d'entrée en sixième², on avait évalué par exemple que, dans les classes considérées, parmi les candidats potentiels ayant le niveau d'admission de l'examen, près d'un élève sur deux n'était pas candidat³. Loin de traduire un échec pédagogique de l'école en cette fin des années cinquante, ces évaluations révèlent le rôle encore déterminant des structures économiques et sociales sur les orientations des élèves.

Où en est-on quinze ans et même vingt ans plus tard ? Il nous est possible de connaître ces taux grâce aux enquêtes Formation Qualification Professionnelle de l'INSEE menées en 1993 et en 2003 qui renseignent sur le nombre de redoublements effectués dans l'enseignement primaire⁴. Les individus nés entre 1940 et 1944, se trouvant donc en fin de primaire approximativement entre 1950 et 1956, sont 42% à avoir redoublé au moins une année pendant leur cursus élémentaire au moment de leur sortie, ce taux correspond aux données de l'enquête IPN⁵. Or il est en régression dans les deux décennies qui suivent, comme le montre le tableau 1.

Tableau 1

² Le jugement de l'instituteur devient alors le principal critère d'admission en 6^e et, dans le cas d'un jugement négatif, les enfants sont soumis à un examen probatoire.

³ Plus précisément, 20 élèves environ sur cent avaient des connaissances égales à celles des élèves admis en sixième, étaient nés en 1945, 1946 ou 1947, et n'étaient pourtant pas candidats. Dans ces mêmes classes 25 élèves environ sur cent étaient candidats et avaient les connaissances requises pour l'admission. Cf. *BINOP* études docimologiques, n° spécial 1958 p.55.

⁴ Si l'on constitue des cohortes regroupant cinq classes d'âges successives, on dispose des informations concernant 5000 et 7000 enquêtés par cohorte jusqu'aux individus nés en 1974, et environ 3300 enquêtés pour la dernière cohorte.

⁵ Notons que nous nous référons au nombre de redoublements dans le primaire et non à l'âge de sortie de l'enseignement primaire car jusqu'au début des années soixante, de nombreux élèves passaient encore un, deux ou trois ans dans des classes appelées classes supérieure ou classes de fin d'études ou classes préparatoires au certificat d'études.

Taux de redoublement dans le primaire par classe d'âge

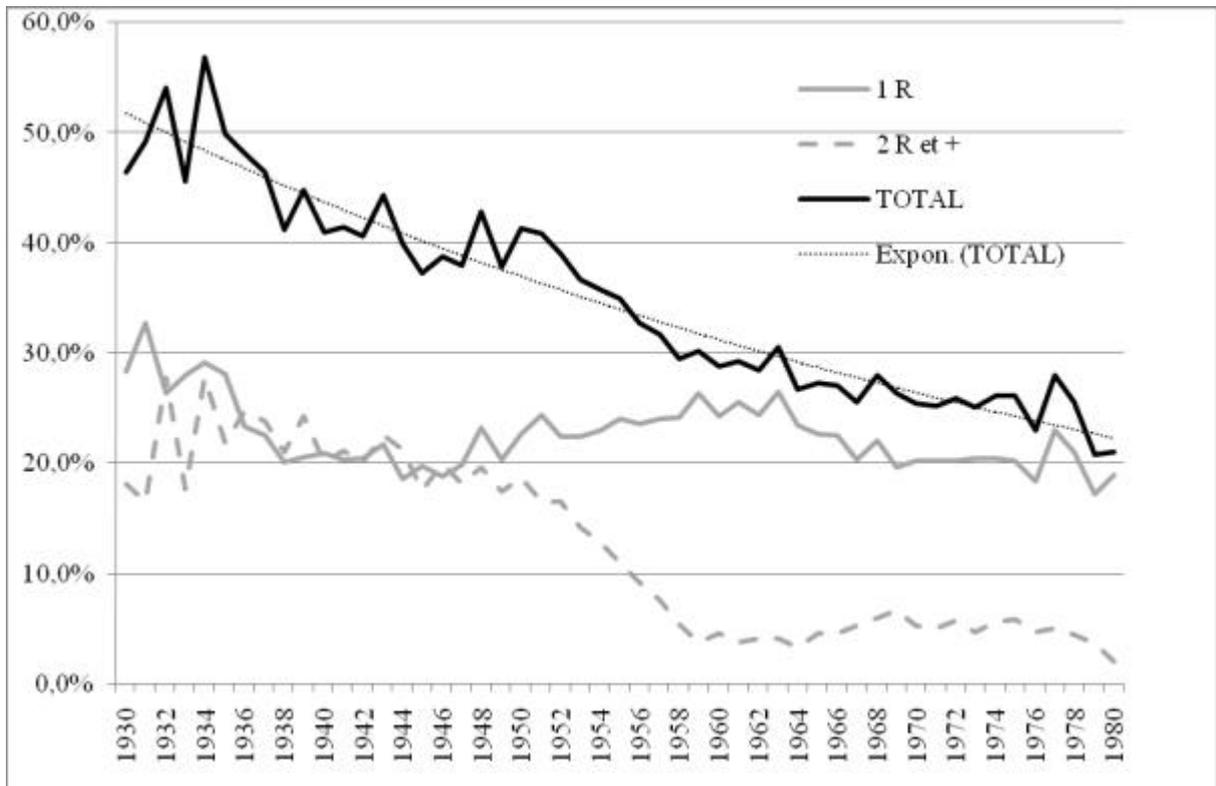
| <i>Année de naissance</i> | <i>Proportion des élèves ayant redoublé dans le primaire</i> |
|---------------------------|--|
| 1940-1944 | 42% |
| 1945-1949 | 40% |
| 1950-1954 | 39% |
| 1955-1959 | 32% |
| 1960-1964 | 29% |
| 1965-1969 | 27% |
| 1970-1974 | 25% |
| 1975-1979 | 25% |

Source : ISEE, Enquêtes FQP 1993 et 2003

La proportion des individus ayant redoublé au moins une fois dans l'enseignement primaire est inférieure à 30% au moment même où les réformes qui s'opèrent justifient d'un taux supérieur à 50%. Le graphique 3 montre qu'en réalité, la réduction des retards scolaires s'est poursuivie de manière régulière pour les élèves accédants en fin de l'école élémentaire après 1945. Cette évolution, qui ne paraît pas affectée par les effets spécifiques des réformes, tend vers une valeur minimale inférieure à 20%. Elle traduit vraisemblablement les effets d'évolutions économiques et sociales affectant le changement du rôle et de la signification de l'enseignement élémentaire. La prolongation obligatoire des scolarisations dans le secondaire a été marquée par une réduction nette et rapide des retards supérieurs à un an à partir de la promulgation du décret (concernant les enfants nés après 1949), mais elle ne semble pas affecter la progression de la réduction de l'ensemble des retards.

Graphique 3

Proportion des élèves en retard au CM2 par classe d'âge



Source : INSEE – Enquêtes FQP 1993 et 2003

Comment, dès lors, expliquer la survie d'une croyance fautive, exprimée en maints endroits, en un taux de retards scolaires supérieur à un sur deux au CM2, qui concernerait même les élèves terminant leur cursus primaire au début des années soixante-dix ?

Cette croyance est en réalité confortée par les données produites par le Ministère de l'éducation nationale chaque année depuis 1960 et dont on ne saurait contester *a priori* la fiabilité. En effet, si l'on calcule, *sur la base des années de naissance*, la proportion des enfants de onze ans dans les classes primaires allant du CP au CM2 parmi les enfants de onze scolarisés une même année scolaire, on parvient à un résultat consternant. Cette proportion est pratiquement de 60% au début des années soixante. Elle approche 50% en 1970 et vaut 38% en 1977⁶.

Ces résultats trouvent en réalité une explication dont la simplicité accable l'argumentation des réformateurs de l'enseignement du français, comme elle accable aussi l'argumentation du ministre à l'origine de la réforme du collège. Avant guerre, sauf dérogation, les enfants

⁶ Le calcul le plus courant consiste à évaluer la proportion des enfants en retard dans les classes de CM2, il n'offre qu'une évaluation approximative du taux de retards dans une classe d'âge.

entraient au CP lorsqu'ils avaient six ans révolus *le premier octobre de l'année scolaire et non le 1^{er} janvier de l'année civile en cours*. Les enfants nés au cours du dernier trimestre de l'année civile entraient donc normalement à six ans à l'heure au CP, mais à sept ans du point de vue de l'année civile. Cette obligation, peu à peu assouplie après-guerre, explique la majeure partie des différences observées entre les retards scolaires apparents calculés sur la base des années de naissance publiées par le Ministère de l'Education nationale et les retards scolaires réels, calculés sur la base des redoublements effectifs enregistrés par les enquêtes FQP de l'INSEE et par l'enquête IPN de 1956. C'est ce que permet de montrer l'évolution de la proportion des enfants entrés dans le primaire à sept ans ou plus sur la base de l'année civile, présentée sur le tableau 2.

Tableau 2

Taux des entrées à 7 ans ou plus (année civile) dans le primaire par classe d'âge

| <i>Année de naissance</i> | <i>Proportion des enfants entrés à 7 ans ou plus dans le primaire</i> |
|---------------------------|---|
| 1940-1944 | 23% |
| 1945-1949 | 22% |
| 1950-1954 | 19% |
| 1955-1959 | 15% |
| 1960-1964 | 12% |
| 1965-1969 | 12% |
| 1970-1974 | 9% |
| 1975-1979 | 7% |

Source : ISEE, Enquêtes FQP 1993 et 2003

Au total l'école révèle, au moment même où elle est profondément destabilisée par la critique néo-marxiste dans les années soixante et soixante-dix, à l'encontre des croyances développées à son sujet, un pouvoir intégrateur fort, réactif aux changements économiques et sociaux. A ce moment-là, le taux d'enfants d'une même classe d'âge en situation de retard scolaire réels dans le primaire a diminué continument de un sur trois à la fin des années soixante à un sur quatre à la fin des années soixante-dix (comme le montre le graphique 3).